

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : ENGRAIS PLANTES FLEURIES  
UVP : 85849340

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Engrais  
Engrais minéral organique avec Stimulateur racinaire Osiryl

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

SBM Life Science S.A.S  
60, chemin des Mouilles  
69130 Ecully  
France  
T +33 (0)4 37 64 32 00  
[sds@sbm-company.com](mailto:sds@sbm-company.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P261 - Éviter de respirer les poussières.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : -Tourteaux végétaux;-Pulpes de fruits;-Fumier de moutons;-Bourres de laine;-Terreaux d'écorces compostés;-Protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 (poudre de plumes, d'os et de viandes hydrolysées);-Extraits de vinasses de betterave;-Carbonate de magnésie;-Stimulateur racinaire Osiryl®.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.  
Premiers soins après ingestion : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires).  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Douleurs abdominales. Sang dans les selles. Vomissements sanglants.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Bien nettoyer les surfaces souillées. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7. Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Stocker à sec. Conserver le récipient bien fermé. Tenir hors de portée des enfants.
- Informations sur le stockage en commun : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenez compte des instructions sur l'étiquette.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux. Un équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire si le produit est utilisé correctement. Toutefois, en cas de libération incontrôlée de grandes quantités, il convient d'observer les points suivants. Lunettes de sécurité

| Protection oculaire  |                     |                  |        |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques | Norme  |
| Lunettes de sécurité |                     |                  | EN 166 |

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Non requis

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Protection des mains:

Éviter le contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. Manipulation prolongée et/ou répétée : Porter un équipement de protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Protection des voies respiratoires

| Appareil             | Type de filtre | Condition | Norme |
|----------------------|----------------|-----------|-------|
| Masque antipoussière |                |           |       |

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                                       |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|
| État physique                                  | : Solide                              |
| Couleur                                        | : brun.                               |
| Apparence                                      | : Solide granulé.                     |
| Odeur                                          | : faible. Organique.                  |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                      |
| Point de fusion                                | : 100 °C                              |
| Point de congélation                           | : Non applicable                      |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                      |
| Inflammabilité                                 | : Non pertinent                       |
| Propriétés explosives                          | : Non explosif.                       |
| Propriétés comburantes                         | : Non comburant.                      |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable                      |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non pertinent                       |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non pertinent                       |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable                      |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                      |
| Température de décomposition                   | : Non pertinent                       |
| pH                                             | : 5,5 – 6,5                           |
| pH solution                                    | : Pas disponible                      |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                      |
| Solubilité                                     | : Partiellement soluble. de l'eau.    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Non pertinent                       |
| Pression de vapeur                             | : Non pertinent                       |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                      |
| Masse volumique                                | : 650 – 700 kg/m <sup>3</sup> (20 °C) |
| Densité relative                               | : Pas disponible                      |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non pertinent                       |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible                      |
| Distribution granulométrique                   | : Pas disponible                      |
| Forme de particule                             | : Pas disponible                      |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Pas disponible                      |
| État d'aggrégation des particules              | : Pas disponible                      |
| État d'agglomération des particules            | : Pas disponible                      |
| Surface spécifique d'une particule             | : Pas disponible                      |
| Empoussièrement des particules                 | : Pas disponible                      |

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                       |                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                | : Non classé                                                              |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                              | : Non classé                                                              |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                           | : Non classé                                                              |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Légèrement irritant mais classification non pertinente<br>pH: 5,5 – 6,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Légèrement irritant mais classification non pertinente<br>pH: 5,5 – 6,5 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé                                                              |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé                                                              |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé                                                              |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                                                              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                                                              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                                                              |
| Danger par aspiration                                                 | : Non classé                                                              |

## ENGRAIS PLANTES FLEURIES

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Non applicable |
|------------------------|----------------|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### ENGRAIS PLANTES FLEURIES

|                                                |               |
|------------------------------------------------|---------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | Non pertinent |
|------------------------------------------------|---------------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Les conteneurs entièrement vidés et nettoyés peuvent être recyclés.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 02 01 09 - déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

| ADR                                            | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>      |                |                |                |                |
| Non applicable                                 | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs



# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Abréviations et acronymes:

|       |                                                                                                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN   | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR   | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA   | Estimation de la toxicité aiguë                                                                                     |
| FBC   | Facteur de bioconcentration                                                                                         |
| VLB   | Valeur limite biologique                                                                                            |
| DBO   | Demande biochimique en oxygène (DBO)                                                                                |
| DCO   | Demande chimique en oxygène (DCO)                                                                                   |
| DMEL  | Dose dérivée avec effet minimum                                                                                     |
| DNEL  | Dose dérivée sans effet                                                                                             |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne                                                                                  |
| CE50  | Concentration médiane effective                                                                                     |
| EN    | Norme européenne                                                                                                    |
| CIRC  | Centre international de recherche sur le cancer                                                                     |
| IATA  | Association internationale du transport aérien                                                                      |
| IMDG  | Code maritime international des marchandises dangereuses                                                            |
| CL50  | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50  | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                                         |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé                                                                              |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé                                                                              |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé                                                                                       |
| NOEC  | Concentration sans effet observé                                                                                    |
| OCDE  | Organisation de coopération et de développement économiques                                                         |
| VLE   | Limite d'exposition professionnelle                                                                                 |
| PBT   | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                                               |
| PNEC  | Concentration(s) prédite(s) sans effet                                                                              |
| RID   | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer                       |
| FDS   | Fiche de Données de Sécurité                                                                                        |
| STP   | Station d'épuration                                                                                                 |
| DThO  | Besoin théorique en oxygène (BThO)                                                                                  |

# ENGRAIS PLANTES FLEURIES

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

| Abréviations et acronymes: |                                                              |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------|
| TLM                        | Tolérance limite médiane                                     |
| COV                        | Composés organiques volatiles                                |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs                                        |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable                       |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien                 |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE